

L'eau en Layon Aubance

N°10 - Avril 2010



Selon la Directive Cadre européenne sur l'Eau, toutes les rivières doivent être en bon état morphologique et les masses d'eau superficielles doivent atteindre le bon état écologique à l'horizon 2015. Cet objectif concerne tous les bassins versants.

La situation actuelle de nos deux rivières, l'Aubance et le Layon, est connue :

- les normes bactériologiques et phytosanitaires sont régulièrement dépassées avec parfois des pics excessifs inquiétants,
- la morphologie est dégradée : le recalibrage et les ouvrages non fonctionnels perturbent la libre circulation de l'eau et des poissons.

La gestion des vannages évolue. Sur le Layon, tous les ouvrages ont été abaissés fin novembre, puis remontés fin mars. Ces écourées permettent un autocurage de la rivière. Sur l'Aubance, une gestion semblable est appliquée.

Edito

Des moyens financiers importants vont être engagés à compter de l'année 2010. Tout d'abord, sur chacun de nos bassins versants, un Contrat de Restauration Entretien d'une durée de 5 ans renouvelable est engagé pour renaturer nos rivières. Préalablement à ces travaux, la population sera informée et il y aura concertation avec les riverains. Puis seront signés un Contrat Territorial pour 5 ans sur le Layon moyen et l'Aubance pour réduire les pollutions diffuses, principalement les pesticides, et un Contrat Régional de Bassin Versant pour 3 ans.

La révision du SAGE, de 2010 à 2012, permettra de le rendre compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne récemment adopté. Le futur SAGE aura une portée juridique renforcée. Il appartiendra à la Commission Locale de l'Eau de redéfinir les lignes directrices et les objectifs pour notre territoire.

L'objectif à atteindre pour 2015 s'impose à nous : il en va de l'image de notre territoire. Les deux syndicats de bassin, SMLB et SIABA, ainsi que le SAGE Layon Aubance, utiliseront au mieux les euros, mais les efforts et le bon sens de chacun amplifieront le retour sur investissement. C'est un projet qui est emprunt de volontarisme et de confiance dans les acteurs de terrain. **Il constitue un défi collectif que nous devons relever ensemble.**

Dominique PERDRIEU,
Président de la CLE

SAGE Schéma
Layon Aubance d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux



Paysage de la vallée du Layon

Actualités

Sommaire

- Page 2**
Mise en oeuvre du SAGE
- Page 3**
Actualités du SMLB
- Page 4**
Actualités du SIABA
- Page 5**
Le CPIE Loire et Mauges
- Page 6**
L'association EDEN
- Page 7**
L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Page 8**
Actualités du SAGE
- Dico

Le nouveau SDAGE Loire-Bretagne a été adopté.

Le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 15 octobre 2009 le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de Eaux du bassin Loire-Bretagne 2010-2015 et le programme de mesures qui l'accompagne. Ces documents sont désormais approuvés par arrêté du préfet de la région Centre, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne en date du 18 novembre 2009. Le SDAGE est un document de planification dans le domaine de l'eau. Le programme de mesures constitue un outil de programmation pour la mise en oeuvre du SDAGE et doit permettre d'en atteindre les objectifs.

Ces documents sont consultables sur le site de l'Agence de l'Eau www.eau-loire-bretagne.fr

Des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) sont proposées aux viticulteurs des sous-bassins du Layon moyen et de l'Aubance pour l'année 2010.

Dans le cadre d'un programme de reconquête de la qualité de l'eau du Layon et de l'Aubance, des MAET sont proposées aux viticulteurs afin de les accompagner financièrement dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et en particulier des herbicides. Les dossiers de demande sont à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires avant le 15 mai 2010. Pour tout renseignement, contactez la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire au 02 41 96 77 49.

MISE EN OEUVRE DU SAGE

SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Layon Aubance

Les objectifs et les actions du SAGE concernent 4 thématiques :

- la restauration du patrimoine biologique et piscicole des cours d'eau et des zones humides,
- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la préservation de la ressource pour l'alimentation en eau potable et une meilleure gestion quantitative,
- la communication et la sensibilisation.

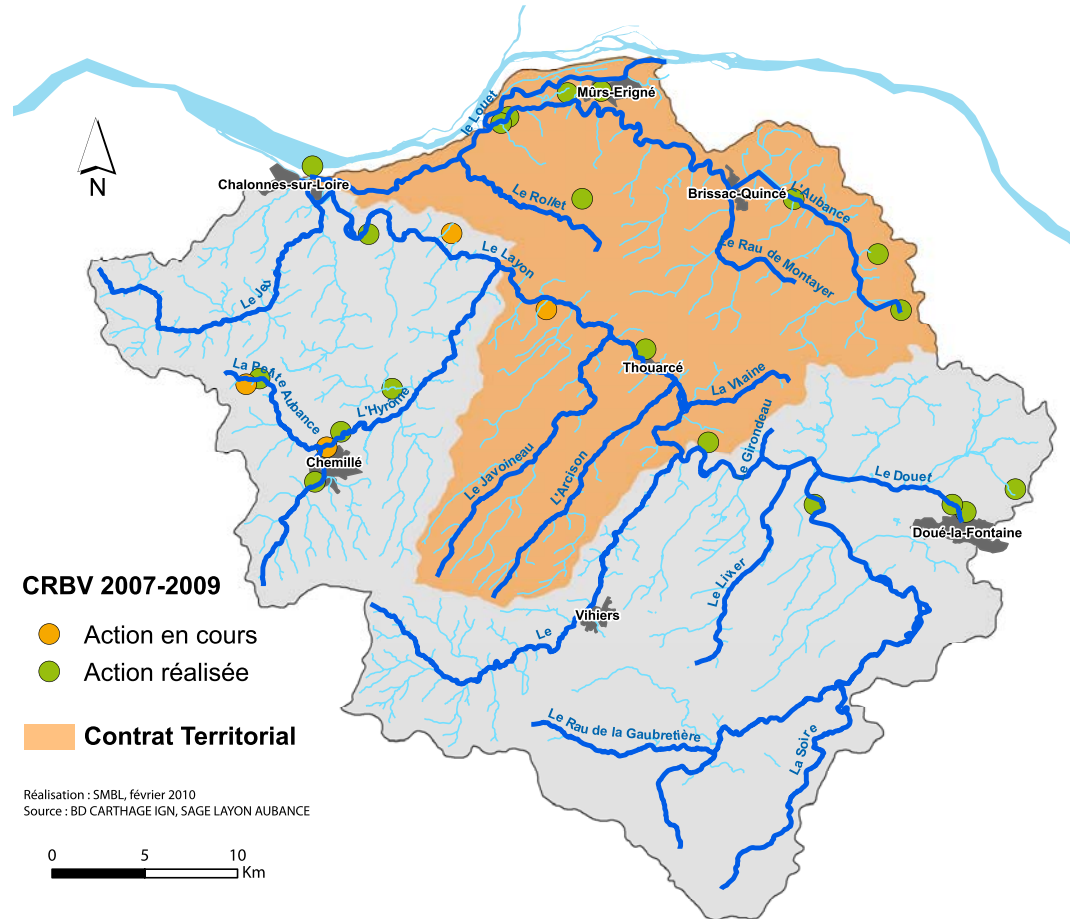
Pour mettre en oeuvre son programme d'actions et mobiliser les financements, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE élabore 3 types de contrats :

- le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) signé avec le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire,

- le Contrat Territorial (CT) signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,

- et le Contrat de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (CRE) également signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Au sein de chacun de ces contrats, les principaux financeurs des actions sont le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Général de Maine-et-Loire et les collectivités (communes, communautés de communes, Syndicat Mixte du Bassin du Layon, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Aubance).



Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) :

Cet outil se veut l'affirmation de la politique régionale de soutien de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. Le CRBV permet de mettre en place un programme d'actions coordonné et préparé par la Commission Locale de l'Eau, pour une période de 3 ans.

Les dernières actions du premier CRBV 2007-2009 signé le 20 mars 2007 sont en cours d'achèvement. L'avenant signé en 2009 a permis de lancer 7 nouvelles actions.

Le second CRBV 2010-2012 est en cours d'élaboration. Il sera signé mi-2010. Pour l'ensemble du programme d'actions, à l'exception des dépenses d'animation, le taux moyen d'intervention de la Région sera de 40 %.

Les actions financées concerneront la restauration et l'entretien des cours d'eau, le devenir et la gestion des ouvrages hydrauliques, le recensement et la restauration des zones humides, l'amélioration de la qualité des eaux et la communication. Elles concerneront de nombreux acteurs du territoire : syndicats de bassin, communes, communautés de communes, particuliers, agriculteurs et viticulteurs.

Contrat Territorial (CT) :

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a mis en place le Contrat Territorial qui lui permet d'accompagner les porteurs de projet pour le montage et la réalisation d'opérations territoriales de réduction des pollutions.

Le Contrat Territorial porte sur deux bassins prioritaires, l'Aubance et le Layon moyen. D'une durée de 5 ans, ce contrat est en cours d'élaboration par la Commission Locale de l'Eau et sera signé fin 2010.

Le Contrat Territorial permettra de financer un programme global d'actions agroenvironnementales destiné à encourager les évolutions des pratiques et des systèmes viticoles et agricoles. Il concernera également les collectivités et les particuliers, en vue de la reconquête de la qualité du Layon et de l'Aubance.

L'objectif est une réduction globale de l'usage des produits phytosanitaires, et en particulier des herbicides. Dans ce cadre, des Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MAET) seront proposées aux viticulteurs et agriculteurs locaux.

ACTUALITÉS DU SMBL



CRE du Bassin du Layon : la Déclaration d'Intérêt Général

Afin de pouvoir réaliser les travaux de restauration et d'entretien de nos cours d'eau et de permettre à la collectivité d'investir des fonds publics sur des propriétés privées, il est nécessaire d'obtenir une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de la part du Préfet de Maine-et-Loire.

Cette DIG sera marquée par une étape importante : la consultation par une enquête publique sur tout le bassin du Layon. Ainsi, toutes les communes concernées vont recevoir un exemplaire du dossier d'enquête qui sera

consultable par tous. Des permanences tenues par des commissaires enquêteurs seront organisées afin de recueillir vos avis et remarques pour ce projet.

Le projet soumis à l'enquête publique définit les actions prévues, leur déroulement, leurs incidences sur l'environnement et leur financement. Les riverains seront tous contactés personnellement avant chaque intervention et une concertation sera menée préalablement aux travaux.

L'enquête aura lieu dans les semaines à venir. L'information sera diffusée par voie de presse, affichage en mairie et sur site.

Une fois la Déclaration d'Intérêt Général prononcée par arrêté préfectoral, le CRE pourra être signé avec l'Agence de l'Eau et les travaux pourront commencer au cours du second semestre de l'année 2010.

Un Layon en libre écoulement tout l'hiver !

Le Syndicat Mixte du Bassin du Layon a procédé, entre décembre 2009 et mars 2010, à un essai d'ouverture de tous les ouvrages du Layon. En effet, afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, qui impose un bon état écologique des cours d'eau, il est nécessaire de revoir la gestion des ouvrages du Layon.

Ainsi, une «Charte de gestion des vannages» a été rédigée et validée par le Syndicat du Layon pour une période d'essai de 1 an.

Les objectifs de cette nouvelle gestion sont multiples :

- un meilleur auto-curage de la rivière (transport des sédiments),
- une circulation piscicole facilitée, notamment des anguilles,
- une limitation des effets des crues,
- une gestion cohérente des débits sur l'ensemble du bassin versant.

Ainsi, 21 ouvrages ont été ouverts progressivement pendant cet hiver de l'aval vers l'amont. Ils ont été remontés fin mars 2010.

Il est encore trop tôt pour dresser un bilan des effets de ces écourées, mais les pêches électriques de l'année et les observations réalisées avant, pendant et après les écourées nous permettront de réaliser un bilan et de juger de l'efficacité de l'action pour une éventuelle reconduction à long terme. Cependant, des mulets ont déjà

été observés sur la commune de Beaulieu-sur-Layon en mars 2010, preuve de l'effet positif de l'ouverture des ouvrages pour la remontée des poissons depuis la Loire.

Certes, pour nos amis pêcheurs, ce nouvel aspect du Layon a souvent choqué. Mais rassurez-vous, les poissons sont toujours présents. Certains peuvent ainsi effectuer leur cycle biologique (frais, migration ...) notamment l'anguille, espèce particulièrement menacée.



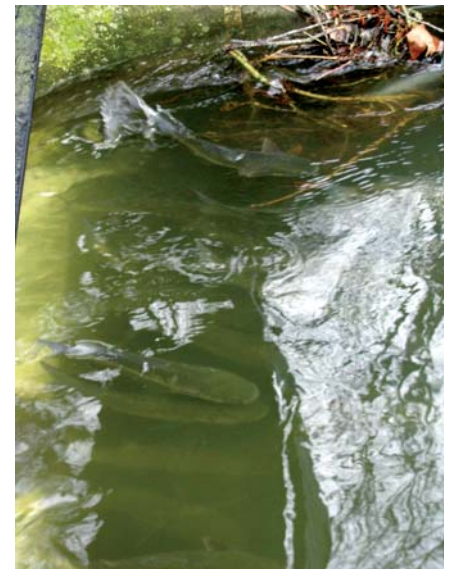
Nombreuses sont les espèces qui ne peuvent effectuer leurs cycles biologiques.

Ci-contre une carpe essayant de remonter un ouvrage.

Ci-dessous des mulets observés sur la commune de Beaulieu-sur-Layon en mars 2010



Le Layon à Pont Barré, en écoulement naturel



ACTUALITÉS DU SIABA

Restauration du lit mineur de l'Aubance

Curé et recalibré dans les années 60, le lit mineur de l'Aubance, au lieu-dit «La Dronière» (Louerre), possédait un écoulement très homogène ainsi qu'une diversité granulométrique quasi nulle. Le substrat était colmaté par des dépôts de matière organique fine. Les berges étaient hautes et abruptes. Aux endroits où la ripisylve était absente, le lit était envahi de plantes aquatiques comme le cresson d'eau (Photo n°1). Il a donc été décidé de réaliser une restauration morphologique sur ce secteur, dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant.

• Retalutage des berges et rétrécissement du lit mouillé

Le lit de l'Aubance était profondément incisé. Le reprofilage des berges en pente douce permet de prévenir le risque d'érosion et/ou d'effondrement et limite par conséquent l'envasement, par apport de sédiments fins. Le gabarit initial du lit mineur (entre 2,00 m et 3,70 m), trop large, conditionnait l'homogénéité des écoulements en un plat courant. Afin d'augmenter légèrement la lame d'eau et d'accélérer le courant, le lit mouillé est rétréci (1,50 m de large maximum) en utilisant les matériaux prélevés lors du retalutage des berges, lui redonnant ainsi des caractéristiques morphologiques plus naturelles.

Photo n°2 : l'Aubance avant travaux



Photo n°3 : l'Aubance après travaux



Photo n°1 : un lit envahi de cresson, sans aucune diversité



• Recharge granulométrique et installation de radiers

La recharge granulométrique en matériaux non triés permet non seulement de restaurer le lit mineur en reconstituant son « armure » (couche de surface de granulométrie grossière), mais également de diversifier les habitats (Photo n°3). Localement, l'aménagement de radiers consiste à rehausser le niveau du lit mineur par recharge granulométrique plus importante. Ils accentuent la pente hydraulique, accélérant les écoulements, augmentant les capacités d'autoépuration. Ils participent également directement à la diversification du lit mineur en recréant une alternance de zones rapides et de zones lentes.

• Diversification des habitats

Des pierres (diamètre 100 à 200 mm) de différentes formes et grosseurs sont disposées au sein du lit dans le but de diversifier les écoulements et de recréer une mosaïque d'habitats aquatiques (Photo n°4).

Les travaux de renaturation qui ont été entrepris sur ce site, ont permis de restaurer l'état écologique et paysager de l'Aubance au niveau de ses sources. La rivière retrouve ainsi des conditions morpho-dynamiques conformes vis-à-vis de la Directive Cadre sur l'Eau, améliorant autant les potentialités du milieu en termes de biodiversité (diversification des habitats) que d'autoépuration (oxygénation de l'eau au niveau des zones de radiers).

Photo n°4 : granulométrie variée du fond



LES PARTENAIRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance, instance de concertation et de décision, de nombreux acteurs du territoire sont représentés. La présente lettre de l'eau permet de faire connaissance plus précisément avec trois de ces partenaires : l'association CPIE Loire et Mauges, l'association EDEN et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

La prochaine lettre de l'eau permettra de découvrir d'autres partenaires : le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, le Conseil Général de Maine-et-Loire, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays-de-la-Loire, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Maine-et-Loire, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire...

Le CPIE Loire et Mauges, acteur de l'Eau dans les Mauges



LOIRE ET MAUGES

Ses principales missions :

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire et Mauges est une association de développement local créée dès 1980 sur le territoire des Mauges.

Le CPIE organise aujourd'hui son action sur le même territoire et au-delà, autour de plusieurs thématiques comme le patrimoine, le développement durable, l'éducation à l'environnement, l'efficacité énergétique, la biodiversité et l'eau. Dans le domaine de l'eau et dans le cadre d'une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le CPIE aide les collectivités, les structures gestionnaires de bassins versants sur leurs projets d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux naturels. Le CPIE organise aussi des débats sur l'eau avec le grand public à travers le film «L'Evre, rêve de versants» ou à travers les consultations organisées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Sur le territoire du SAGE Layon Aubance, le CPIE participe à la Commission Locale de l'Eau en tant qu'association de protection de la nature. Il mène une action d'accompagnement de maîtres d'ouvrages. En effet, il accompagne la Communauté de communes de la Région de Chemillé pour la réalisation des plans de désherbage et la mise en place de la charte «Zéro Phyto» sur l'ensemble des 13 communes du territoire. Cette mission passe par l'animation de groupes de travail, le suivi du prestataire, la communication (articles dans les bulletins municipaux, le bulletin communautaire, une exposition pour chaque commune, journée de démonstration de matériels alternatifs...).

Les projets pour les prochaines années seront de continuer l'accompagnement des communes vers la moindre utilisation des produits phytosanitaires (enjeu majeur du SAGE). Ils permettront également une sensibilisation importante des jardiniers amateurs qui aujourd'hui utilisent trop de produits alors qu'il existe de nombreuses techniques alternatives dans le jardin. Cela prendra la forme de soirées conférences débats, de stands, ou de réunions dans les jardins. Le CPIE envisage aussi de créer, avec le SAGE Layon Aubance, un partenariat avec les distributeurs de produits



Démonstration d'un désherbeur mécanique

phytosanitaires pour les jardiniers amateurs du bassin versant (jardineries, libres-services agricoles, magasins de bricolage) afin d'orienter les conseils vers des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau du Layon et de l'Aubance.

Une action concrète sur le territoire du SAGE : la restauration de mares



Une mare avant intervention, complètement encombrée après des années sans entretien

Durant l'année 2008, le CPIE Loire et Mauges, avec l'aide d'un étudiant en BTS Gestion et Protection de la Nature, a réalisé un inventaire des mares de la commune de Saint-Lézin. Ce travail est dans la continuité du recensement des mares de Maine-et-Loire conduit par le Groupe Mare 49 et de l'inventaire des zones humides réalisé par le SAGE Layon Aubance. L'étude a permis d'effectuer un état des lieux biologique, physico-chimique et sociologique des mares. L'objectif a été ensuite de définir leur contexte d'évolution pour proposer, si besoin, des mesures de gestion ajustées.

Au cours des mois d'avril, juin et juillet 2008, 38 mares ont été recensées et 13 ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi. Le bilan n'est pas réjouissant : de nombreuses mares continuent à disparaître et celles qui subsistent n'ont pour la plupart plus d'usage et sont donc abandonnées. C'est pourquoi, avec l'accord de plusieurs propriétaires, il a été décidé de lancer un projet de curage de 6 mares pour une surface totale d'environ 1100 m². Des coupes d'arbres ont également été réalisées afin d'ouvrir le milieu et ainsi favoriser la biodiversité.

Un suivi des différentes mares sera réalisé pendant 3 ans par le CPIE Loire et Mauges pour mesurer l'effet de ces interventions à la fois sur le milieu et les espèces. Le suivi effectué en mars 2010 a révélé la présence d'une nouvelle espèce, le Triton crêté.

Pour toutes informations complémentaires :

Vincent MAHE et Mary GERARD
Chargés d'action «eau» - CPIE Loire et Mauges
02 41 71 77 30 / cpie-loire-et-mauges@paysdesmauges.fr

LES PARTENAIRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (suite)

L'association EDEN

Ses principales missions :

L'association EDEN (Etude Des Equilibres Naturels) a été créée en 1994 à l'initiative des Fédérations de Chasse et de Pêche de Maine-et-Loire. C'est une association Loi 1901 agréée Protection de la Nature et de l'Environnement.

EDEN travaille à la préservation, à la gestion et à l'amélioration des milieux naturels en Maine-et-Loire. Elle mène des projets de gestion, de réhabilitation et de plantation de haies bocagères sur le département financés par le Conseil Général de Maine-et-Loire. Elle a planté plus de 200 kilomètres de haies et proposé des gestions pour 200 autres.

EDEN est membre de la CLE du SAGE Layon Aubance depuis plus de 7 ans mais aussi de différentes commissions départementales comme les commissions d'aménagements fonciers, les CLIS (Commissions Locales d'Information et de Surveillance), les PAYS, les SCOT(s)...

EDEN fait partie du Groupe «Mare 49» qui travaille depuis plus de cinq ans à une meilleure connaissance quantitative et qualitative des mares de notre département. Près de 30 000 mares ont été estimées, plus de 600 inventoriées par zones échantillons (faune, flore, rôle socio-culturel, qualité d'eau, connectivité) dont certaines sont situées sur le SAGE Layon Aubance. Des préconisations de gestion et de création sont proposées.

Des actions concrètes sur le territoire du SAGE :

Les communes de Forges et de St-Georges-sur-Layon ont servi de support à la création d'un outil diagnostic commun aux haies, mares et prairies permettant d'avoir une approche plus globale et cohérente de ces milieux naturels étroitement liés, outil financé par le Conseil Général de Maine-et-Loire.

EDEN réalise des expertises faune - flore dans le cadre d'étude d'impact dans le périmètre Layon - Aubance.

EDEN est maître d'oeuvre du programme bocager du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Aubance depuis 2004 et 25 kilomètres de haies ont été plantés.

La convention vient d'être renouvelée pour cinq ans.

EDEN a mis en place, via des financements de la Région Pays-de-la-Loire, un projet sur la faune auxiliaire de la vigne avec des viticulteurs du Layon et de l'Aubance. Ce projet est basé sur la gestion, la réhabilitation et la plantation de haies dans le parcellaire mais aussi sur la gestion des couverts herbacés, tournières, inter-rangs...



Un filtre, une protection anti-érosion, un habitat, une frayère...
tout en un !



Jeune plantation sur les bords du Layon

Les rôles des haies sur les bords de cours d'eau :

La végétation qui pousse sur les berges, que l'on appelle haie rivulaire ou ripisylve, joue plusieurs rôles importants dans l'équilibre et la richesse de nos cours d'eau.

- **Un rôle épurateur** est assuré par le système racinaire des végétaux. Il filtre ainsi une bonne partie des eaux issues du lessivage des sols, permettant une épuration naturelle très efficace.
- **Un rôle stabilisateur** des berges grâce également à leurs racines. Les végétaux retiennent et protègent les berges des actions érosives du courant. Dès qu'une berge est dépourvue de végétation, des érosions conséquentes se forment et déstabilisent le profil équilibré du cours d'eau.
- **Un rôle biologique** tant pour la faune que pour la flore : la ripisylve et les haies sont des sites d'accueil privilégiés pour une multitude d'espèces d'insectes, d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et de plantes. Les haies et les ripisylves sont des «corridors» biologiques primordiaux pour la circulation des espèces. Sur les cours d'eau, la proximité avec le milieu aquatique permet au poisson d'en bénéficier également (supports de ponte, caches, nourriture...).

Pour toutes informations complémentaires :

Association EDEN, «Les Basses-Brosses», Bouchemaine,
BP 50055, 49072 Beaucozudé cedex
Tél : 02 41 77 07 59, Fax : 02 41 72 15 09,
Mail : associationeden49@yahoo.fr

LES PARTENAIRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (suite)

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne



L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est un établissement public du ministère chargé du développement durable. Sa mission est d'aider techniquement et financièrement les collectivités locales, les acteurs économiques et les associations à réaliser les actions indispensables à la reconquête de la qualité et de la diversité des milieux aquatiques.

L'Agence prépare les travaux du comité de bassin et met en oeuvre ses décisions. A ce titre, elle met en oeuvre les objectifs et les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le SDAGE, en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le comité de bassin vient d'adopter le 15 octobre 2009 le SDAGE qui va s'appliquer de 2010 à 2015.

Ses aides financières sont définies par un programme pluriannuel voté par le comité de bassin et le conseil d'administration de l'Agence. Le programme détermine également les taux des redevances acquittées par les différents utilisateurs d'eau dans le cadre défini par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

L'Agence de l'Eau développe des outils de planification, construit des politiques contractuelles, produit et valorise les données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

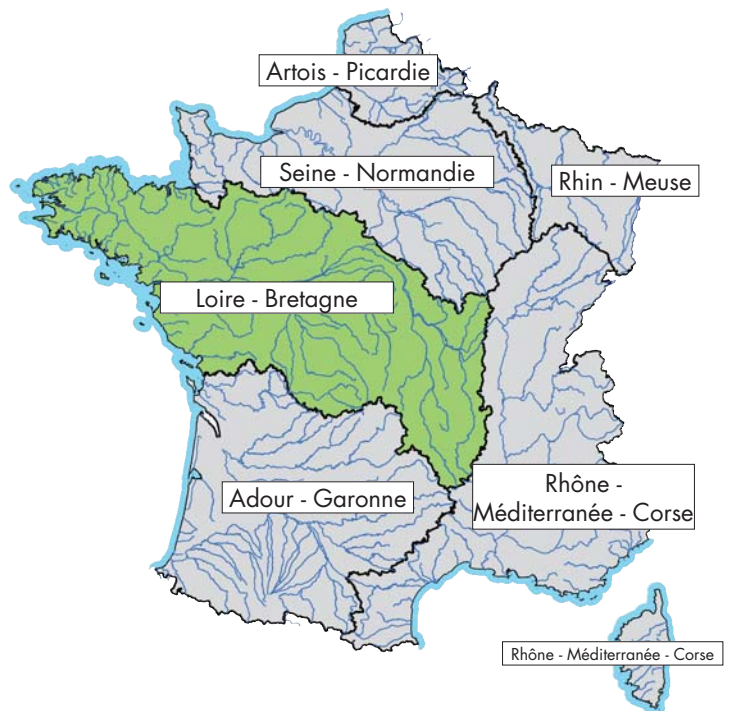
Elle exerce aussi des missions d'information et de sensibilisation auprès du public pour soutenir la conduite participative et collective des politiques de l'eau.

Repères :

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est dirigée par Noël MATHIEU, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts,
- sa circonscription est le bassin Loire-Bretagne qui inclut le bassin de la Loire et de ses affluents, les bassins côtiers bretons et vendéens,
- en 2009, elle gérait un budget de 340 millions d'euros pour préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
- son effectif moyen est de 326 agents qui exercent au siège de l'Agence à Orléans et dans 6 délégations, dont la délégation Anjou-Maine située au Mans.

Exemples concrets de financement :

- animation et communication de SAGE,
- ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées,
- travaux de restauration de cours d'eau,
- études,
- suivi de la qualité de l'eau.



ACTUALITÉS DU SAGE

SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Layon Aubance

La pièce de théâtre intitulée «Ernesto» est une action de communication financée par la Région Pays-de-la-Loire dans le cadre du CRBV 2007-2009 et par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il s'agit d'une comédie écrite par Joëlle LABASSE-TAILLÉE et jouée par la troupe professionnelle «les Arthurs».

Cette pièce de théâtre est destinée à sensibiliser par l'humour les habitants du Layon et de l'Aubance à la problématique de la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Cinq représentations ont été organisées : Faye-d'Anjou le 11/09/09, Chalonnes-sur-Loire le 12/09/09, Doué-la-Fontaine le 18/09/09, Mûrs-Erigné le 25/09/09 et Chemillé le 02/10/09.

Cette action innovante sera proposée pour les Trophées de l'Eau 2011 organisés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Un conte pour enfants, déclinaison de la pièce de théâtre, est également en cours de rédaction. L'objectif est de sensibiliser les enfants sur le thème de l'eau et sa protection.

Il est prévu de diffuser ce conte dans les écoles primaires du territoire du SAGE Layon Aubance au cours de l'année scolaire 2010-2011.



Ernesto, une pièce de théâtre comique et ludique avec la compagnie «les Arthurs»

Dico

La continuité écologique des cours d'eau

La continuité écologique d'un cours d'eau se caractérise par deux critères :

- la libre circulation des espèces piscicoles et aquatiques permettant la réalisation de leur cycle biologique complet,
- le transport des sédiments favorisant une diversité de substrats et d'habitats aquatiques.

La continuité écologique est un axe important de la Directive Cadre sur l'Eau. Elle se concrétise par une obligation de limiter considérablement les obstacles en travers de nos cours d'eau (abaissement hivernal ou suppression des ouvrages).



Chaussée s'effaçant naturellement, améliorant la continuité écologique

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les documents du SAGE qui sont disponibles à la rubrique «téléchargement» sur le site Internet du SAGE :

www.eau-layon-aubance.fr

Pour tous renseignements concernant le SAGE :

• M. Bruno VITRAI

Animateur de la Commission Locale de l'Eau

3 place Joseph Cousin

49540 MARTIGNE-BRIAND

Tél : 02 41 59 86 59 - Fax : 02 41 38 23 85

bruno.vitrai@eau-layon-aubance.fr

www.eau-layon-aubance.fr

Pour toutes informations relatives aux Syndicats de Bassins :

• M. Bastien MARTIN - Technicien du bassin du Layon

3 place Joseph Cousin - 49540 MARTIGNE-BRIAND

tél : 02 41 59 86 59

smblayon@wanadoo.fr

www.eau-layon-aubance.fr

• M. Alexandre BARRETEAU - Technicien du bassin de l'Aubance

Mairie - 49320 BRISSAC-QUINCE

Tél : 02 41 78 13 94

siab.aubance@orange.fr

www.riviere-aubance.fr

Avec la participation de :

